



Réunion des membres du Conseil d'administration 5 et 6 décembre 2019 - Avignon

Jeudi 5 décembre

Les présentes et les présents :

A deux et plus entreprendre, Sylvie MERG

Arcoop, François VERCOUTERE (après-midi)

Ariac, Marie-Laure FUNK

Cabestan, Sébastien ENAULT et Baptiste BETINAS

Mosaïque, Catherine BERTHONNECHE,

Natura scop, Eric GUIBOURDENCHE

Potentielles la Coop, Elisabeth LUC

Prisme, Fabrice NICOL

Sapie, Florence Tholly et Sylvie GUINDOT (après-midi)

Solstice, Sarah LOYER

Invitée : Caroline LACOËNTRE (Copéa)

Tour de table des coopératives, les membres présentent l'actualité de leur coopérative

Elisabeth pour Potentielles : coopérative immatriculée en janvier 2019 (existait sous un autre statut depuis 2007) spécialisée en entrepreneuriat féminin à Marseille, accompagnée par Copéa depuis mai 2019.

La coopérative compte 1 ESA et 15/20 CAPE. Difficultés à recruter des CAPE et CESA.

Les ES n'ont pas d'objectif économique pur, il leur est difficile de vivre de leurs activités. « Dur de trouver des femmes qui veulent gagner de l'argent ».

La CAE vit sur les contributions. Le mode de calcul de la contribution a été modifié: pourcentage, dégressivité...

La CAE se questionne sur son image, sa posture, sur comment garder ses valeurs et recruter des entrepreneures qui font du CA.

Ont accueilli leur tutrice, en charge de l'accompagnement hier (Sylvie Merg d'A2 et plus). «très contentes d'être à Copea ».

Sylvie pour A2 et plus entreprendre (CAE depuis 12 ans) :

70 ES, 32 associé·es, un établissement secondaire bâtiment, un organisme de formation (en cours de certification : groupe de travail avec les coopérateur·es, à finaliser en janvier et mise en place en juin pour éviter l'engorgement). A pris un logiciel pour la gestion de l'OF (formadmin) : à priori pas de passerelles possibles avec Louty pour l'instant.

Une stratégie de communication bâtiment et OF est en cours.

Sarah pour Solstice : la CAE va mieux, équipe toujours en remous, mais le conseil d'administration est plus stable. Bonnes dynamiques partenariales et un peu plus de prospects. Départ de Jean-Jacques Magnan, fondateur et actuel dirigeant de la CAE, prévu dans 2 ans.



Marie-Laure pour Ariac. CAE créée en 2001

425 ES – CAE généraliste + 1 établissement secondaire bâtiment.

6 millions de chiffre d'affaire et 100 000 euros de subventions.

Passage vers une nouvelle direction fait quelques soubresauts. 6 permanent-es (une en arrêt maladie). Christian, un des fondateurs, est parti en septembre. « C'est de l'émotion » 3 co-directrices générales actuellement. « Passer de 2 hommes à 3 femmes, c'est pas facile à faire accepter ».

Chorus pro (essayent de le faire gérer par les ES) pour janvier 2020.

Contribution 10% de la marge nette. « On essaye de simplifier au maximum les choses ».

Fabrice pour Prisme

1,5 million de chiffre d'affaire, 62 ES. Equipe support : 2,5 personnes.

Domaine culture (le statut intermittent est compliqué).

Les ES participent à l'accompagnement (2 ont une mission), ça se passe bien, de pair à pair.

Ils et elles développent des projets collectifs : on a créé une Scic de revitalisation du centre ville de Montélimar. Plateforme numérique et conciergerie. Se développe par projet, tiers lieu (gros appel à projet gagné sur le territoire). Les ES portent les actions.

Le président et le directeur général ne se représenteront pas en juin 2020.

=> Commissions des entrepreneur-es. Le DG a trop de charge de travail. Une co-direction est envisagée, 4 pôles artisanat, culture... un représentant par pôle d'activité sans titre pdg... et un président bénévole (dans les statuts, dans la SAS, besoin seulement d'un président). Sans doute dans le cadre d'une élection sans candidat. L'UR nous a sollicité pour une Scop en Isère qui souhaitait arrêter, dans le champ spectacle. On a fait une TUP effective au 1^{er} janvier (transmission universelle de patrimoine => boni de liquidation donné en réserves impartageables) : on a récupéré 3 personnes en CESA, vers une vraie activité d'hébergement d'intermittents. On prend aussi le passif pendant 3 ans (UR se porte caution). Ont eu un conflit d'associés, mais l'activité tourne (théâtre forum...). Mais ils sont loin (38) : lien avec 3bis en cours de réflexion.

Catherine pour Mosaïque :

120 ES, équipe support de 4 personnes.

Crise il y a deux ans dans l'équipe et associé-es. Aide d'un DLA, sur notre organisation et quel poste.

La coopérative est submergée de candidatures, mise en place :

- de réunions d'information par téléphone, tous les 15 jours (4 à 5 personnes à chaque fois)

- d'entrées groupées, un jour d'intégration par promo.

Spécialité agricole : une journée salarié-es-associé-es de travail sur cette question (MSA est compliquée). Couverture accident du travail possible pour les CAPE un peu plus cher.

Une activité bâtiment récente car un jeune charpentier était intéressé (pas d'établissement bâtiment).



Travail sur le sociétariat en cours (25 associé·es). Une commission travaille sur la charte.

Chantier en cours avec une CAE de CPE, qui nous ressemble (des Hautes Alpes).

Question d'un OF partagé. Financement leader pour une étude de besoins des formatrices et formateurs sur nos deux territoires.

Petit succès pour que l'UR Scop trouve un fond pour prêt taux 0, sans co-financement, jusqu'à 5000€ pour les CAPE et 10000€ pour les CESA. Par les fonds propres de l'UR Scop. Finance un projet pour un chercheur. Instruction par URScop et un de nos administrateurs.

Changement de direction d'URScop en mars 2020. Recrutement interne, la proposition d'une co-direction semble ne pas être retenue.

Cabestan :

Baptiste Betinas, administrateur et ES charpentier à Aubenas, administrateur depuis peu. Un changement de direction est en cours. Cabestan a été accompagnée dans le cadre d'un DLA par la Scop l'orage pendant 1 an et demi. Groupes de travail ouverts.

Sébastien Enault : sur le changement de direction : on a longtemps hésité : un seul DG sans rôle exécutif mais mission de facilitation, crée le cadre de confiance pour autogestion équipe support, animation vie coopérative. Beaucoup d'autogestion non formalisée sur l'équipe support. Le processus de gouvernance n'est pas fini.

La Scop va plutôt bien, le bateau avance sans capitaine. Légère croissance d'effectif et volonté d'asseoir les activités internes.

Croissance en CA et contribution, avec stabilisation relative du nombre d'ES.

Depuis le 15 novembre, Laurence est partie. Elle travaille à la duplication des CAE bâtiments.

Equipe support : 19 personnes, recrutement à Villeurbanne et Grenoble.

260 ES. 170 associé·es.

Election sans candidat après AG avec processus de légitimation du CA.

DLA pour 8 mois d'accompagnement, puis La Scop l'orage a poursuivi.

« Au début on cherchait des compétences, et après plutôt un savoir être. On a recruté un incompetent ! le technique peut s'apprendre. L'état d'esprit général coopératif était important. D'abord, volonté de recruter en interne. Taches, en face des compétences, qu'on a classées en savoir/savoir être/savoir faire et curseurs par importance. Ex ES, prévention des risques et litiges en missions d'équipe support, administrateur. »

Fabrice : chez Prisme, on souhaite recruter la future direction en interne, mais les ES ne veulent pas lâcher leur métier...

Sébastien : « le processus porte pour lâcher l'activité. Suis en mandat de DG, je rebasculerai en CESA si mon mandat se termine. »

Eric pour Natura scop :

La coopérative est accompagnée dans le cadre d'un DLA. Le projet et la gouvernance sont réinterrogées.

Mise en place de groupes locaux (comme Cabestan). Nomination de 2 référents en cours. Ils feront des propositions à valider par les associé·es. Vers renforcer le commercial des activités, accueil et suivi des ES (guide de projet à l'entrée). On mutualise les infos collectives des CAE (Solstice). On aimerait accueillir dans la durée.



La coopérative ne prend plus les tests agricoles. Mise en place d'une couveuse Ilot paysan à Clermont Ferrand. Test fabrique paysanne en Drôme également. Externalisation des paies vers Opératix (coût : 17 euros par bulletin de paie). MSA : on a fait reconnaître au niveau national sur un CESA MSA. Répondent peu à nos questions. Au niveau local, ça dépend sur qui on tombe (DADS). Un contrôle a eu lieu il s'est plutôt bien passé. Deux co-gérants arrivent en fin de mandat. Questionnement sur la contribution dont l'après CICE qui pour l'instant se passe bien. Adrien s'en va et embauche d'une personne ayant travaillé en plateforme Isère, déléguée UR Scop (réseau AURA solidaire pour diffusion de l'annonce). La coopérative rencontre des difficultés foncières à Grenoble où il n'y a plus de bureau et au siège où il y a peu de place.

Florence et Sylvie pour Sapie à Limoux dans l'Aude (SCIC).

80 ES. Pas mal de sorties cette année, beaucoup de création d'entreprise et opportunités d'emplois. 2 AG par an maintenant. Nouvelle contribution décidée (une minimum au bout d'un an 50€ par mois puis 75 par mois). Ce qui entraîne le départ de certain·es entrepreneur·es (petites activités artisanales. Choix sur 10% CA ou 13% MB, avec paliers (3 taux). Projets 2020 : créer, à plusieurs, un établissement secondaire bâtiment.

François pour Arcoop. Nord Drôme, se développe un peu sur Valence.

130 activités, 70 CESA, beaucoup de CAPE depuis septembre. François est arrivé à ce poste en 2019 (éloigné 10 ans de la CAE). Sorties des derniers mois : activités qui tournent peu avec contribution mini qui pèse. Un établissement secondaire bâtiment a été créé. Entrée à la dernière AG importante, dynamique de concertation avec les ES en cours pour plus de collectif. Proposition d'écrire un projet de coopérative, avec notre responsabilité territoriale d'Arcoop (qu'est-ce qui change du fait qu'on soit là).



Formation : présentation de la réforme de la formation professionnelle par Marie Flores, entrepreneure chez Mosaïque. Présentation en annexe.

On garde la même ligne, les outils/dispositifs/systèmes d'acteurs changent. L'esprit de la loi est centré compétences et remise à l'emploi.

- Apprentissage comme fer de lance.
- On va pouvoir se former en situation de travail.
- Accès à la formation pro pour tous.
- Une offre de formation de qualité.

[Depuis novembre 2019, le référentiel unique obligatoire se nomme la certification QUALIOPi. Une liste avec les certificateurs accrédités pour délivrer la certification QUALIOPi a été publiée sur le site du ministère du travail : [Liste des organismes certificateurs](#)]

Pour les entreprises

Nouvelle définition de l'action de formation : élargie, dans l'objectif de développement des compétences et objectifs professionnels. Logique de parcours prévaut, on peut donc combiner (VAE, BC, in situ, FOAD...). Plus seulement le face à face pédagogique. Une seule contribution, à l'Urssaf (ou MSA) paiement facilité, 0,55 ou 1% selon le nombre de salarié-es. Inclut la taxe d'apprentissage. Toutes les entreprises paient mais toutes ne pourront pas en profiter.

Recrutement en alternance va être favorisé.

Nouveaux interlocuteurs : les CFA

« Nouvel » opérateur : OPCO, liste réduite, accès selon Siret/APE, clef de répartition aussi par conventions collectives.

Une interrogation, s'il n'y a pas de convention collective ? Peut-être, Agefos ?

L'Opco ne collecte plus, il se centre sur l'apprentissage, va développer les nouvelles qualifications en fonction des entreprises (ingénierie pédagogique). En charge du « plan de formation » des moins de 50, appelé maintenant plan de développement des compétences. Des fonds pourront être mis dans des Opco pour financer des formations par les branches professionnelles.

Plan de développement des compétences : il intègre la nouvelle définition de l'action de formation. Mais simplifié (formation obligatoire ou non obligatoire).

Plan de développement des compétences

Des actions obligatoires et non obligatoires. Tout pendant le temps de travail (sauf accord de branche et sauf accord du salarié mais sous conditions). La formation s'impose au salarié (sinon peut être une faute du salarié, sauf exceptions-restrictions listées).

L'apprentissage

Révolution pour les CFA. Embauche tout au long de l'année (gros impact sur les pratiques pédagogiques). Jusqu'à 29 ans révolus (plus âgés), sauf TH = sans limite d'âge. Un contrat signé, une place payée (vont chercher les contrats auprès des entreprises, sont plus proactifs).



Les OF

- une démarche qualité unique : référentiel unique, certification QUALIOPi avec liste des certificateurs agréés par la COFRAC. Choisir le certificateur pour une seule et même certification.

- des formations qualifiantes (surtout si clients publics) à développer (RNCP ou inventaire spécifique qui remplace le répertoire). Ca va devenir un incontournable pour pouvoir abonder au CPF, sinon il ne sera pas finançable.

Autre possibilité : inscrire des **blocs de compétences**. Pour des compétences transversales que l'on retrouve potentiellement dans différentes formations (si c'est une formation obligatoire, c'est dans l'inventaire).

Si les client-es sont des entreprises de + 50 salarié-es et des clients qui peuvent payer directement, pas besoin de certification.

Quid des besoins d'être certifié pour des ES sous-traitants ? Le sous-traitant n'est pas tenu d'être certifié mais va devoir respecter les mêmes critères, apporter les mêmes preuves de qualité que celui pour qui il travaille. L'OF en est responsable.

La certification est payante. Entre 1500 et 3000€ l'audit (un de démarrage, un de surveillance, un de renouvellement).

En janvier, la commission formation propose une journée sur la réforme de la formation pro (suite aux demandes des CAE à Sète).

Questions :

Y a-t-il un risque qu'un-e salarié-e finance en CPF une formation obligatoire ?

CICE => Cabestan va faire voter en AG l'obligation pour les ES qu'1/3 de son allègement de cotisation sociale aille obligatoirement vers fonds de formation.

Peut-on mobiliser du CPF pour des formations internes ?

Des entreprises décident d'abonder au CPF, elles sur-cotisent.

Un ES peut-il mobiliser du CPF d'un ES certifié ?

Ex plan de formation = une entreprise peut toujours produire de la formation en interne.

Formation interne : mobiliser la modalité AFEST (avec financement plan de compétences ou CPF) peut s'imaginer. Uniquement pour des formations non sur le marché, sur des métiers non formalisés (ex : changement de dirigeant, tailleur de pierre avec une technique particulière ...) ? A vérifier.

50 ETP ou 50 salarié-es ? comment sont comptabilisés les CESA ? => en ETP auprès de plusieurs Opco.

Si notre Opca n'est pas notre Opco de demain ?

Piste : Formations à faire habilitier CARSAT

N.B. : la formation création d'entreprise est éligible au CPF

Commission Formation

Composée de Jean-Jacques Magnan et Paolo Serra. La commission s'agrandit avec l'arrivée de Marie Flores de Mosaique et prochainement François Vercoutère (Arcoop).



Propose de créer un titre professionnel : accompagnant d'entrepreneur·es et d'activités

Comme outil pour promouvoir et développer les CAE et professionnaliser les membres des CAE.

Discussion : ce titre doit-il être porté par Copéa ou par la Fédération ?

Que l'offre existante trouve sa cohérence (par morceaux ou en entier), que ce titre vive à partir des formateurs du réseau, possibilité de déployer au niveau national. Les CAE devraient dealer avec Copea ensuite, pour rentabiliser l'investissement.

Certification de Copea ? La commission propose la labellisation Qualiopi pour demain. Ce qui permettra aux formateurs sous-traitants d'en bénéficier (convention). Copea serait vendeur de la formation (pour les CAE qui n'ont pas de CA formation suffisant). Celles qui ont déjà Qualiopi peuvent toujours travailler en réseau.

Eric : que Copéa porte en tant qu'OF des activités de formations vient en collision de décisions autres, prises lors du CA de septembre 2019.

Sarah : qui est garant de la qualité des formations ? Copea serait responsable ? Des gardes fous à mettre ? des formations de formateurs.

Aussi, la double sous-traitance qui pourrait poser problème.

Pour les activités « bâtiment » :

- inventaire
- guide
- centre de formation mutualisé

Eric : le calendrier n'est-il pas en contradiction avec la démarche en cours dans le cadre de la création de la Fédé ?

Info : Germain Lefebvre nous a transféré un programme de CPE qui veut se transformer en SCIC d'ingénierie formation, étude conseil, solutions clé en main tiers lieux, CAE, entrepreneuriat.

Arcoop : Certification : cohérent de le faire dès maintenant. Titre peut être un actif à transmettre dans la Fédération. L'idée de porter en tant qu'OF pour des ES de CAE est intéressant (tout en restant à taille humaine).

Prisme : Copea pourrait-elle plutôt aider les CAE à devenir OF certifié ? C'est plus dans son rôle. Mettre des sous dedans. Une CAE par département ou Région qui porte la certification ?

Mosaïque : notre adn est de mutualiser. Si dissolution, enjeu à pousser au-delà des 4 axes réduits d'aujourd'hui. On sert beaucoup la corbeille de la mariée. La certification est un besoin.

Cabestan : vrai enjeu de survie pour CPE car vivent de financement public. Ils vont à contre-cœur dans la Fédé car sont poussés. Leur base ne les soutient pas là-dedans (très fort en bâtiment).

Une charte a été validée entre les CAE bâtiment. On a demandé un temps de présentation de ce travail collectif lors de l'assemblée constitutive de la fédération, le 14 mai 2020. Certification et titre, oui. Mais porter l'idée de mutualiser au-delà, on pourra porter ce titre dans le commun.



La fédération pourrait déposer un titre ? Oui à priori.

Si on commence à y travailler, le faire dès le départ dans le cadre de la fédération.

Copea : réseau de CAE ou outils pour les CAE ? Certification va coûter des sous, pour arrêter dans un an.

Prisme : ce sont des sujets qui nous intéressent tous. Si ce n'est pas dans la fédération, on parle de quoi dans la fédé ?

Sapie : pour moi, CPE agit comme dans le vieux monde. Beaucoup de super dynamique en ce moment (we share...), ils essayent de s'y raccrocher. Ne pas passer des heures là-dessus. Continuons à travailler de notre côté, et nous on mettra dans la corbeille.

Marie-Laure : dire au comité pilotage que la formation est d'actualité. On veut en faire quelque chose ensemble.

Question de visibilité, d'asseoir une crédibilité de la future fédé par la formation.

Journée formation en vue : ouvrir aux CAE de CPE ?

Sébastien : il faut être pragmatique. Faire ensemble. Se donner les moyens, les réseaux alors ne comptent plus. Les gens s'en foutent de partir maintenant de CPE, car il y a la fédération derrière. Aujourd'hui il y a des entrepreneur-es dans leur CA. Rendre efficiente la fédération pour l'échéance prévue.

Eric : On dit depuis le début qu'on veut une fédération des entrepreneur-es en CAE. Il faut ouvrir aux hors réseaux.



Vendredi 6 décembre

Les présentes et les présents :

A deux et plus entreprendre, Sylvie MERG

Arcoop, François VERCOUTERE (matin)

Cabestan, Sébastien ENAULT et Baptiste BETINAS

Crealead : Frédéric SANCHEZ

Mosaïque, Catherine BERTHONNECHE,

Natura scop, Eric GUIBOURDENCHE

Potentielles la Coop, Elisabeth LUC

Sapie, Florence Tholly et Sylvie GUINDOT

Solstice, Sarah LOYER et Valérie VANDEPUTTE (matin)

Invitée : Caroline LACOËNTRE (Copéa)

2 intervenantes : Antinéa LESTIEN et Sandra CHABOT

Atelier

"Comment éviter les comportements sexistes dans nos coopératives ?"

- les diapos projetées lors de l'atelier, une bibliographie et le lien vers [le Manifeste](#)
- des webinaires de l'ANACT (agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail)
- https://www.anact.fr/webinaires-sexisme?fbclid=IwAR11YBEn86Zu161CL41_4SYmNCUmlDiWGIp8W4M-sMpOMVgraejr99L0ojo
- L'association européenne contre les violences faites aux femmes au travail <http://www.avft.org/>
- Une formation <http://www.avft.org/2017/10/11/lavft-organisme-de-formation/>
- Un autre webinaire <https://webikeo.fr/webinar/harcelement-sexuel-et-agissements-sexistes-au-travail-prevenir-sanctionner-accompagner>

Décision suite à la réflexion autour de la réforme de la formation professionnelle et d'une journée d'information et de partage

Copéa informe le comité de pilotage pour la fédération de l'organisation d'une réunion interCAE sur l'enjeu de la formation professionnelle, en janvier.

Il s'agit d'accompagner dans la mise en place de la nouvelle réforme, de réfléchir ensemble aux sujets que sont la certification, développement des activités, les opportunités de cette réforme pour les CAE...

Une deuxième journée pourra avoir lieu à la suite de celle de janvier, selon ce qui en ressortira.

Pourrait-on demander à ce que la communication à toutes les CAE soit faite via la CG ?



Projet de fédération

Enjeu de la CG Scop à présenter un budget à la direction de la CG Scop, avec l'idée de continuer à financer une année encore d'accompagnement à la création de la Fédé. **CG Scop dit qu'elle n'a pas vocation à soutenir financièrement de façon pérenne les fédérations (selon Amélie Raphaël).**

Pour la construction de la Fédération toutes les dates se trouvent sur l'[Agora des CAE](#). Toutes les CAE sont invitées à s'inscrire aux groupes de travail (communication, plaidoyer, juridique...) et à la journée du 7 février sur la structuration de la fédération.

Info de Sébastien : Oxalis et UR Scop Auvergne Rhône Alpes : l'UR a décidé d'exclure Oxalis du mouvement s'ils restent sur leur position (désaccord sur l'assiette de calcul de la cotisation à la CG). Oxalis estime qu'ils sont présents dans toutes les régions mais que seule l'UR Aura les accompagne, alors qu'ils cotisent au niveau national. Cette exclusion les exclurait de la Fédération... Temporisation négociée par Sébastien qui tente de renouer des liens.

Question : possibilité d'intégrer dans la Fédé des non adhérents au mouvement ? La rédaction des statuts de la fédération est en cours, y sont prévus des membres associés sans possibilité de décision et des membres partenaires.

Remarque : renégocier les cotisations devrait être un sujet en soi, mais pas chacun dans son coin.

Intéressement

Anne-Claire Pignal (CGScop) a partagé en octobre un constat : recrudescence de contrôles Urssaf portant sur les accords d'intéressements (AI) des CAE (au moins 15, dont 9 ont donné lieu à redressement, dont 1 invalidé ensuite par le tribunal des affaires sociales). La CGScop a sollicité un rdv en direction de l'Etat. L'intéressement sert à mutualiser une partie du résultat des ES. Toutes les CAE ne le mobilisent pas.

Les contrôles ont lieu après le dépôt à la Direccte.

Dans les CAE : l'accord d'intéressement doit être signé par 2/3 des salariés (à vérifier) pour pouvoir être déposé. Caractère aléatoire et collectif. C'est souvent une négociation entre les accompagnant-es et les ES (dans l'accord on ne peut pas mettre une obligation de mettre au pot commun ainsi). Souvent son enjeu est de boucler le budget.

Les juristes travaillent sur un accord d'intéressement spécifique CAE ou d'autres solutions de remplacement. Faire remonter les solutions alternatives pratiquées.

Échanges :

Caractère collectif est indéniable pour l'UT de l'équipe, moins pour Solstice retoqué par la Direccte sur que pour les activités positives.

Ligne à 2,5% ?



+

Sert à renforcer la structure

Certaines CAE imposent une provision pour essayer de générer du résultat (rien n'interdit de contribuer aux fonds propres de la structure ?)

=> rendre l'AI indiscutable est-il possible ? Le service juridique de la CG Scop s'est saisi de la question => rdv au ministère affaires sociales.

Proposition alternative : contribution en plus, ou réserves partageables avec la participation fléchée sur les personnes. Voir Ariac. Jamais exploré (R d'un ES pourrait être fléché vers rendre les réserves à récupérer en partant). Mais interroge la loi sur l'impartageabilité des Réserves).

Intéressant de questionner pour remontée d'expériences.

On peut modifier les 60%-40% tous les 3 ans.

Pas de mal à mobiliser les ES. 70 000 € pour Crealead chaque année. Remettrait en question le modèle économique des CAE.

Outil pédagogique, façon d'être solidaire avec la structure.

Sapie indique un bon expert comptable et accompagnateur ESS : Finacoop.

Budget 2019 et prévisionnel 2020 cf les diapositives

Les chiffres 2018 des CAE cf les diapositives

- le [catalogue des formations Copéa 2020](#)

Les dates à noter dans vos agendas :

12 et 13 mars 2020 : CA à Paris

14 mai 2020 : Assemblée constitutive de la fédération des CAE à Paris

11 et 12 juin 2020 : CA et AG à Lyon

(attention dates et lieu modifiés - les dates 28 et 29 mai sont à supprimer de vos agendas)

16 au 18 septembre 2020 : 9èmes Rencontres à Sète